

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : +251-115-517-700 Fax : +251-115-517-844
website : www.au.int

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE, MOUSSA FAKI MAHAMAT, À L'OCCASION DE
L'ADOPTION DE LA DÉCLARATION SUR LES ENGAGEMENTS
COMMUNS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA PAIX DANS LE
CONTEXTE DE L'INITIATIVE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES
NATIONS UNIES – ACTION POUR LA PAIX**

NEW YORK, LE 25 SEPTEMBRE 2018

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le maintien de la paix est à la croisée des chemins. Après environ soixante-dix ans d'existence, cette forme originale et solidaire de gestion des crises et conflits est confrontée à de nombreux des défis.

Il y a d'abord l'évolution de la nature des conflits, qui se déroulent plus souvent au sein des États qu'entre eux. Plusieurs conséquences en découlent, qui vont de l'émergence d'une pluralité d'acteurs aux attaques perpétrées contre des civils innocents et les personnels des opérations de maintien de la paix, en passant par le brouillage de la ligne qui sépare paix et guerre.

Il convient, ensuite, de relever la complexité des questions en jeu et la lenteur des avancées dans les processus politiques que les opérations de maintien de la paix sont censées soutenir, quand il ne s'agit pas purement et simplement d'impasse totale. Cette situation induit une présence prolongée des opérations de maintien à la paix et une perception d'inefficacité de celles-ci, qui se trouvent ainsi privées de tout horizon temporel.

Enfin, les défis dont il s'agit ne peuvent être dissociés des assauts répétés contre le multilatéralisme observés ces dernières années. Comment promouvoir le maintien de la

paix, continuer à valoriser sa pertinence et à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers qu'appelle sa conduite efficace, lorsque l'institution qui en constitue la matrice est l'objet d'une défiance croissante?

C'est dire combien l'initiative du Secrétaire général est bienvenue. L'Union africaine souscrit à la Déclaration qui devrait être adoptée aujourd'hui. L'impératif est d'assurer le suivi requis pour que les promesses y contenues soient tenues.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour faire quelques observations sur certains aspects de la question qui nous occupe ici.

Premièrement, je voudrais insister sur l'importance d'efforts redoublés pour accélérer la recherche de solutions politiques, sachant qu'une opération de maintien de la paix ne peut réussir en l'absence d'un processus politique viable.

Dans le contexte africain, cette démarche implique une collaboration plus étroite entre les Nations unies et l'Union africaine. Je me réjouis, à cet égard, des avancées importantes faites dans la relation entre la Commission et le Secrétariat des Nations unies. Des progrès similaires sont requis entre le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, avec une pleine prise en compte du leadership africain et de l'appropriation continentale.

Deuxièmement, nous devons continuer à renforcer le lien entre le maintien de la paix et l'entreprise, à plus long terme, de pérennisation de la paix. Les opérations de maintien de la paix ont vocation à créer les conditions d'une stabilité durable, mais ne sauraient ambitionner de régler toutes les causes sous-jacentes des situations qui ont motivé leur déploiement. Il est, dès lors, crucial que la communauté internationale poursuive son engagement en faveur des pays sortant de conflits bien au-delà de la durée des mandats des opérations de paix. Ici se pose toute la problématique du financement de la consolidation de la paix.

Troisièmement, nous devons œuvrer au renforcement des partenariats relatifs aux opérations de maintien de la paix. Leur importance n'a point besoin d'être démontrée. Les problèmes à traiter sont tels qu'ils dépassent la capacité d'une seule institution.

De fait, une certaine complémentarité s'est développée entre l'Union africaine et les Nations unies, au terme de laquelle les acteurs africains déploient des missions d'imposition de la paix ou de lutte contre le terrorisme, cependant que l'Organisation mondiale assure l'action de stabilisation à long terme à travers le déploiement d'opérations de maintien de la paix sur la base des principes qui les sous-tendent.

La contrainte est évidemment celle du financement des opérations africaines, lesquelles, faut-il le rappeler, sont déployées au nom des Nations unies qui ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je réitère ici la proposition faite par l'Union africaine pour la prise en charge, jusqu'à hauteur de 75%, du coût des opérations par elle conduites avec l'assentiment du Conseil de sécurité, l'Afrique finançant les 25% restants.

Je me réjouis des résolutions déjà adoptées par le Conseil de sécurité à ce sujet, et forme l'espoir que ce processus aboutira sous la présidence ivoirienne de cet organe, en décembre prochain.

La Déclaration qui couronnera cette rencontre permettra de poser un nouveau jalon dans notre engagement collectif en faveur du maintien de la paix et de sa revitalisation. Notre mobilisation doit être permanente: elle ne saurait, en effet, se limiter à des moments solennels comme celui-là.

La défense du maintien de la paix est un impératif. Elle participe de notre attachement au multilatéralisme et à un monde plus solidaire. Nous devons ici être guidés par une conscience aiguë de notre humanité commune et de l'exigence d'une action véritablement collective pour trouver des réponses idoines aux défis transnationaux qui nous interpellent et dont l'acuité ne cesse hélas de croître.

Je vous remercie.